

Défibrillateurs

- [info public défibrillateur 13.26 Mo](#)

Pour voir les images au complet, il faut cliquer dedans

Peines encourues pour vol et/ou dégradation de défibrillateur en accès public

7 septembre 2013

La presse régionale nous informe trop régulièrement du vol et/ou de la dégradation volontaire de défibrillateurs en libre accès.

Ces actes de vandalisme sont regrettables, car non seulement ils ont un coût considérable pour le contribuable, mais ils peuvent priver de chances de survie une victime d'arrêt cardiaque. Mais que risquent les auteurs ? En général, cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Défibrillateur par [Magroll](#)

Dégradation

Les dégradations de défibrillateurs sont considérées comme aggravées par le fait qu'il s'agit d'un bien d'utilité publique (art. 322-3 du code pénal).

Ainsi pour un simple tag sur un défibrillateur, l'auteur encourt déjà 15 000 euros d'amende et une peine de travail d'intérêt général.

